

Le 26 mai dernier, le spectacle « Petites Fables », marionnettes à fils manipulées à vue et automate entièrement créées par Anthony Mainguet (Tonio) de la Compagnie Bitonio, a émerveillé les deux cent personnes présentes dans le parc Baric. À la suite de ce spectacle, offert par la municipalité de Monnaie et organisé avec la participation de l'Atelier théâtre de Monnaie, un goûter était offert et les boissons étaient servies de manière surprenante, au bar animé.

La saison 1,2,3... Ciné ! vient de se clôturer le 2 juin. Le dispositif a été beaucoup apprécié pour son esprit de convivialité et surtout pour la qualité de sa programmation. Retour dès septembre.

Vendredi 21 juin, l'association Art&Com a animé la Fête de la Musique, en proposant divers actes musicaux. Samedi 22 juin, l'Atelier théâtre s'est (re)présenté.

### QUE FAIRE LE 30 JUIN ?

Fête du Plan d'eau et de l'environnement

Direction le plan d'eau dès 10 heures, en vélo, pour participer au Rallye Vel'eau et découvrir des lieux normalement fermés au public comme le forage, le château d'eau et le centre de traitement des eaux usées (action avec la SAUR et l'association des Randonneurs modéniens).

Dès 12 h 30, ouverture du village. Il y aura de nombreux stands. Côté plage, de nombreuses activités ludiques et jeux, des initiations et des démos (Radio Modèle Club et pêche à la mouche).

Côté cuisine et bar, Anim'Monnaie s'engage à vous proposer une restauration bio et/ou locale.

PlaNETe Lire accueillera les auteurs pour des séances dédiées.

Des ateliers gratuits : tawashi (éponge écologique), bombe à graines, cadres en carton et méditation.

Plusieurs débats-conférences vous sont proposés sur différents thèmes environnementaux : zéro phyto, zéro déchet, traitement des déchets, transition écologique et apithérapie.

Participez aux conversations carbone et aux Cafés de l'environnement.

### Des spectacles et concert :

«Des Jardins et des Hommes», de Patrick Scheyder. Spectacle alliant parole et musique au service de la biodiversité. Le parrain de ce spectacle est Allain Bougrain-Dubourg, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

«Le Salon du débat» de la Compagnie Théâtre du Sous-sol. Un salon débat interactif, traitant les présupposés sur le théâtre et l'écologie.

Un concert bal atypique « Le Balluche de la Saugrenue ».

Cette journée, nous la souhaitons ludique, conviviale et bienveillante. En attendant, nous vous invitons à « liker » notre page Facebook [www.facebook.com/fpeemonnaie](http://www.facebook.com/fpeemonnaie) et compte Instagram @fpeemonnaie.

## CAFÉ DE L'ENVIRONNEMENT À MONNAIE

Le 25 mai dernier s'est tenu le premier « Café de l'environnement ». Mais de quoi s'agit-il ? L'idée nous est venue de nous rencontrer entre habitants et élus de Monnaie tous soucieux de l'environnement et de l'avenir de notre planète. A notre modeste échelle, nous échangeons et proposons des actions à mettre en oeuvre sur notre commune, telles que diminuer l'utilisation de nos voitures pour aller travailler, emmener les enfants à l'école, faire le marché du samedi...

Il y a quelques années maintenant le « Pedibus » permettait d'emmener les enfants à l'école le matin, à pied, selon un parcours défini, avec des encadrants. Cette belle initiative a duré quelques années et s'est terminée faute d'encadrants, nous en avons toujours le regret.

Aujourd'hui une initiative voit le jour dans d'autres départements « le vélo-bus », le principe est le même mais en « vélo collectif ». Peut-être une piste de réflexion pour Monnaie ?

Nous avons aussi imaginé une rencontre avec les commerçants de Monnaie grâce à l'association Art & Com pour voir comment de leur côté il est possible de participer à ces actions : plus de sacs réutilisables pour les courses, plus de vrac, des circuits courts grâce aux producteurs locaux sur le marché du samedi matin...

Et puis il y a toujours le fleurissement de la commune grâce à la distribution des graines offertes par la municipalité, pour remplacer l'herbe par des fleurs et bannir les pesticides. Chaque maison peut mener cette action à son rythme.

Enfin au travers des échanges nous avons découvert que beaucoup menaient des actions individuelles chacun selon ses centres d'intérêts : protection des abeilles, maison positive, Rézo Pouce... Alors venez rejoindre le groupe des habitants qui s'engagent pour la planète et partager votre expérience avec la collectivité.



## Expression de l'opposition municipale

Texte non parvenu

## LES AUTRES ÉVÉNEMENTS CULTURELS À VENIR :

- **14 août** : Rdv pour notre annuel Ciné Panier. Projection de « La La Land ».
- **9 septembre** : une date importante à noter dans votre agenda. Dès cette date vous êtes invités à retirer vos invitations pour le spectacle du 13 octobre en mairie. La municipalité, pour célébrer les 30 ans du baptême de la salle Raymond-Devos, offre aux Modéniens une représentation du spectacle « Ben-Hur la parodie ». Ce show familial et hilarant vous plongera au cœur de l'empire romain il y a 2000 ans. Le célèbre péplum de 4 heures est ici résumé en 1 heure de rire.
- Une exposition de l'artiste Patricia Dagbert en septembre.
- **21 et 22 septembre** : Un week-end ultra chargé qui regroupe les Journées du Patrimoine, le Festival Off Jazz en Touraine, la Journée artistique de l'Atelier Aquarelle et le spectacle de l'association PlaNETe Lire.

Rendez-vous périodique d'informations de la ville de Monnaie



### Madame, Monsieur, Chers Modéniens,

Constat est régulièrement fait que les mauvaises habitudes prises par certains d'entre nous ont la vie dure.

Trop souvent nombre de Modéniens nous alertent sur les petites incivilités de tous les jours.

Alors que nous préparons tout un dimanche autour de l'environnement pour que chacun d'entre nous agisse localement pour notre planète, je profite de ces quelques lignes pour vous rappeler que si l'enjeu écologique est prégnant et indiscutable, celui du bien-vivre dans son quartier, des relations de voisinage apaisées l'est tout autant.

Est-il normal de tondre après 20 heures ? Est-ce absurde de ramasser les déjections canines sur les trottoirs, dans les parcs ou près des jeux pour enfants ? N'y a-t-il pas d'autre terrain de jeux ou de rencontre que le groupe scolaire le week-end ? Est-il ubuesque de ne pas entretenir la mitoyenneté de sa propriété ? Est-il raisonnable de ne pas adapter sa vitesse ou de ne pas respecter stops ou feux rouges ? Quel plaisir peut-on avoir à piétiner les massifs floraux préparés par nos agents ?

Pour certains cela semble, hélas, ne pas aller de soi.

Pourtant nous rappelons régulièrement que les travaux de bricolage et de jardinage sont réglementés, que le tapage diurne ou nocturne l'est tout autant (arrêté préfectoral du 03/06/2009), que de participer au maintien de la propreté de la voie publique, ou encore de respecter les équipements communaux, relève du bon sens.

Quant au respect du code de la route, sachez que pour répondre à vos préoccupations, je demande régulièrement à ce que la Gendarmerie Nationale soit présente et visible.

Le civisme est donc l'affaire de tous : de la cellule familiale aux associations, de la crèche à l'accueil de loisirs en passant par l'école.

Sans civisme, pas de vivre-ensemble de qualité ; sans actions personnelles ou municipales, pas d'embellissement. C'est ainsi que la Ville de Monnaie accompagne des démarches individuelles comme le fleurissement des pieds de murs, ou collectives en répondant aux problématiques de sécurité routière, en améliorant jour après jour le cadre de vie de notre commune. Mais ce qui doit être fait, ne peut se faire sans vous.

L'action individuelle, j'en suis convaincu, a des répercussions collectives.

En pensant et agissant local, les retombées sont globales.

Au-delà du rappel nécessaire des règles, c'est bien la prise de conscience que nous souhaitons éveiller en chacun d'entre nous.

Aussi, je vous invite à venir partager, dimanche 30 juin lors de la journée de la Fête du Plan d'eau et de l'environnement, la conviction que celui qui prend soin de son environnement, attache de l'importance à autrui.

Olivier Viémont



L'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux est consultable à la mairie, sur le site internet [www.ville-monnaie.fr](http://www.ville-monnaie.fr) et sur le panneau d'affichage de la mairie.

Hôtel de Ville • Place Charles-de-Gaulle • 37380 MONNAIE  
contact@ville-monnaie.fr Standard : 02 47 56 10 20 [www.ville-monnaie.fr](http://www.ville-monnaie.fr)



Le Modéna est conçu par la Ville de Monnaie / reproduction interdite © - Conception graphique : Antirouille Communication - Photographies Mairie de Monnaie / image de marc © / Shutterstock / Imprimé sur papier certifié PEFC 100% - La garantie de la gestion durable des forêts - Tirage à 1850 exemplaires Impression : Les Presses de Touraine

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Comme l'an passé où nous avons inauguré cette méthode, l'établissement du budget de la commune a été établi en deux fois. Le budget « primitif » 2019 a été élaboré au cours de l'automne et voté lors du conseil municipal de décembre dernier, le budget « supplémentaire » 2019, qui est venu apporter des modifications au premier, a fait l'objet d'une préparation au cours du printemps pour être voté lors du conseil de mai 2019.

Sans revenir sur les raisons qui nous ont amenés à procéder de la sorte, il est utile de rappeler que les villes qui atteignent une certaine importance adoptent ce processus afin d'une part de fixer les grandes lignes budgétaires avant que l'année ne commence, et d'autre part de pouvoir démarrer les investissements sans le plafond réglementaire de 25 % dès le début de l'exercice. A ces raisons, ajoutons que l'Etat transmettant de plus en plus tardivement les informations relatives aux rentrées fiscales et aux dotations (nous ne les avons reçues cette année qu'en avril !), nous aurions dû attendre au minimum ce mois-là pour établir le budget primitif si nous avions procédé comme avant 2018.

Côté fonctionnement, c'est-à-dire ce qui concerne d'une part les recettes courantes que perçoit la commune, à savoir les rentrées sur les trois taxes de base (foncier, foncier bâti, habitation), les dotations diverses et le produit des services facturés (location, concessions diverses...), et d'autre part les dépenses courantes telles que les charges de personnel, les achats de consommables, de prestations extérieures, les subventions aux associations, au CCAS, ou encore les intérêts de notre dette, le budget s'équilibre sur la somme de 3 672 k€.

Ce budget de fonctionnement appelle une remarque importante. En effet, il aboutit à un autofinancement brut déficitaire. La raison essentielle de ce déséquilibre réside dans l'indemnité d'éviction de 250 000 € que la Ville a dû verser à l'exploitant agricole titulaire du bail rural du terrain de la Morietterie afin de le céder pour 1,2 million d'€ au promoteur qui va y réaliser en deux phases un lotissement de 130 logements individuels et collectifs. Au-delà de l'importance du montant de cette indemnité, le caractère surprenant réside dans la règle de comptabilité publique qui exige que cette somme figure en charge de fonctionnement alors qu'elle est intégralement liée à une opération d'investissement (le produit de la vente de la première partie du terrain figure d'ailleurs en recettes d'investissement).

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Justement, concernant les investissements, le budget pour 2019 se monte à 1 338 000 €.

C'est donc plus de 1,3 million d'€ que la Ville entend investir en 2019. Il s'agit d'un budget qui peut faire l'objet d'ajustements en cours d'année, notamment afin de contenir au mieux les dépenses. Les domaines concernés sont aussi bien l'aménagement de nos infrastructures (réseaux d'eaux pluviales, électriques, des travaux de voirie, une enveloppe pour des acquisitions immobilières et constructions, et bien entendu l'achat de matériel et de mobilier.

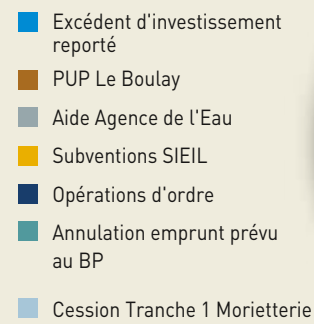
On remarquera qu'aucun emprunt n'est prévu (pour équilibrer techniquement le budget primitif, un crédit de 162 000 € avait été prévu : le budget supplémentaire l'annule.

Dans l'excédent d'investissement sont déduits les remboursements d'emprunts antérieurs pour 252 000 €. Par ailleurs, des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Syndicat Intercommunal d'Énergie ont été obtenues. Quant aux opérations d'ordre, elles se composent du virement de la section de fonctionnement et de la couverture « technique » du besoin de financement.

Enfin, figure en recettes le produit pour 700 000 € de la vente de la 1<sup>ère</sup> tranche du terrain de la Morietterie.

Il s'agit donc d'un budget dynamique, à la hauteur des besoins croissants que le développement de notre commune nécessite.

### Recettes INVESTISSEMENT en milliers d'euros

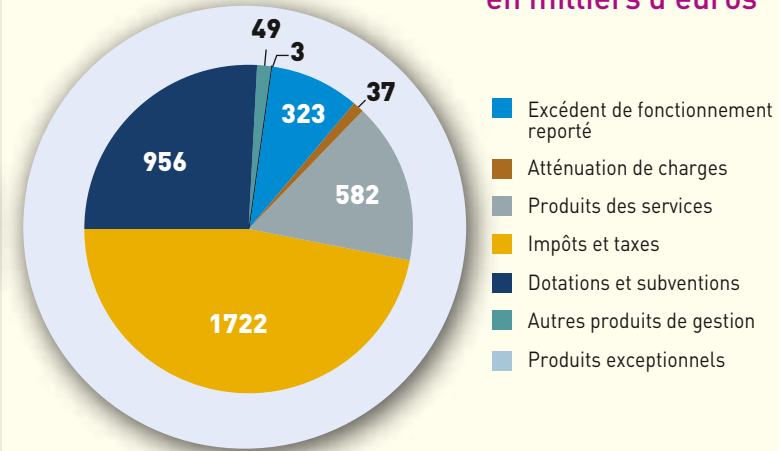


### Dépenses INVESTISSEMENT en milliers d'euros

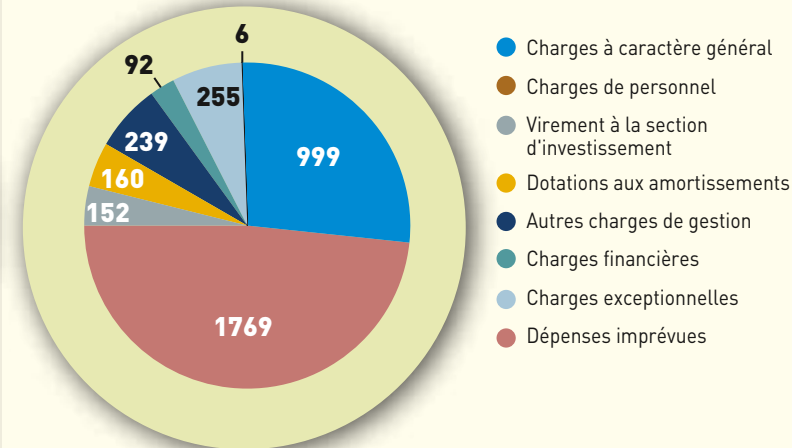


INVESTISSEMENTS (en k€)	2019
Etudes	7
Eaux pluviales	50
Travaux de voirie	92
Réseaux électriques	171
Acquisitions immobilières	169
Travaux sur bâtiments publics	127
Halle récréative	638
Matériel	42
Informatique	22
Mobilier	8
Divers et imprévus	12
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 338</b>
Excédent d'investissement reporté	574
PUP Le Boulay	12
Aide Agence de l'Eau	27
Subventions SIEIL	45
Opérations d'ordre	142
Annulation emprunt prévu au BP -	162
Cession Tranche 1 Morietterie	700
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 338</b>

### Recettes de FONCTIONNEMENT en milliers d'euros



### Dépenses de FONCTIONNEMENT en milliers d'euros



FONCTIONNEMENT (en k€)	2019
Charges à caractère général	999
Charges de personnel	1 769
Virement à la section d'investissement	152
Dotations aux amortissements	160
Autres charges de gestion	239
Charges financières	92
Charges exceptionnelles	255
Dépenses imprévues	6
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 672</b>
Excédent de fonctionnement reporté	323
Atténuation de charges	37
Produits des services	582
Impôts et taxes	1 722
Dotations et subventions	956
Autres produits de gestion	49
Produits exceptionnels	3
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 672</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>3 360</b>
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>3 349</b>
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>-11</b>

## L'heure du bilan des objectifs du PEDT des trois dernières années



### Tout d'abord, qu'est ce qu'un PEDT ?

C'est un projet conçu à l'initiative de la commune avec des parents, des enseignants, de toutes les équipes des différents services communaux et des partenaires institutionnels (CAF, DDCS, PMI et l'éducation nationale). Il constitue un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner, sur la ville, leurs actions de manière à respecter les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. L'articulation entre les différents temps est essentielle car la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir et d'acquérir différents savoirs, savoir-faire et savoir-être. Le PEDT permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Tout d'abord, il faut savoir que, dans notre commune, sur une population de 4425 habitants, 22 % a moins de 14 ans. En 2018, notre école maternelle comptait 192 élèves et notre école élémentaire 348. Les membres du comité de pilotage (composé d'élus, d'enseignants, de parents d'élèves, d'un représentant du secteur enfance et un de la jeunesse, de la conseillère pédagogique de l'éducation nationale), se sont réunis jeudi dernier afin de procéder au bilan et à l'évaluation des activités périscolaires de ces trois dernières années. Pour établir ce bilan et cette évaluation, une concertation des familles (parents et enfants) a été réalisée par l'intermédiaire d'un questionnaire ; 29 % d'entre elles ont répondu.

Chaque réponse des parents et des enfants a été traitée et analysée par les membres de la commission. Le résultat fait apparaître que 75 % des parents et 83 % des enfants sont satisfaits de ces activités périscolaires. Ces pourcentages englobent à la fois l'organisation des activités du midi, les activités proposées et les relations entre l'équipe d'enseignants et l'équipe d'animation qui font un travail quotidien remarquable.

Il est également important de rappeler que la semaine de 4 jours et demi a été reconduite avec des taux de satisfaction suivants : Pour l'organisation actuelle : 77,6 %. Sur les rythmes des enfants : 63,9 %. Sur l'organisation familiale : 72,8 %.

Il ne faut pas négliger le coût financier de ce service. Pour l'année 2018, 106 800 € ont été alloués pour le fonctionnement pédagogique. Cette somme ne tient compte ni des charges salariales ni des coûts d'entretien des bâtiments.

Nous avons choisi de conclure cet article par la voix des délégués des enfants : "On est bien dans cette école." Pour l'ensemble de vos élus et de toutes les équipes enseignantes et d'animation, cette phrase récompense le travail réalisé tout au long de l'année.

## A SAVOIR POUR CET ÉTÉ !

### Respect du voisinage, écobuage et point collecte de déchets verts et cartons

Les activités bruyantes, tels que la rénovation, Le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- du lundi au vendredi : 8h30 - 12 heures et 14h30 - 19h30
- le samedi : 9 - 12 heures et 15 - 19 heures
- les dimanches et jours fériés : 10 - 12 heures.

### Le brûlage des déchets, y compris les déchets verts, est interdit toute l'année sur la commune de Monnaie.

Chaque foyer peut obtenir en mairie une carte d'accès à la déchetterie de Vernou-sur-Brenne (sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte d'immatriculation). Point de dépôt à Monnaie, aux services techniques, pour vos déchets verts de 13 h 30 à 18 heures les samedis.



## INTERNET ET NOS AÎNÉS

Vous avez plus de 60 ans et vous souhaitez prendre des cours afin de maîtriser ou de mieux maîtriser « Internet », les sites utiles (impôts, ameli.fr, sites des caisses de retraite...), les réseaux sociaux, les messageries...

La mairie de Monnaie vous propose de vous inscrire à un cycle de formation de septembre 2019 à juin 2020 avec Monsieur Jean-François Laurent, informaticien confirmé. Ces ateliers auront lieu tous les lundis après-midi, hors vacances scolaires.

Pour vous inscrire, veuillez prendre contact avec Madame Céline BRARD au 02 47 56 18 52. Les inscriptions seront prises jusqu'au 15 août 2019.

**Attention, les places sont limitées donc n'attendez pas pour vous inscrire !**

